

PLANIFICATION D'UN ATELIER CULTUREL EN CLASSE

RÔLE DE L'ENSEIGNANTE OU DE L'ENSEIGNANT

AVANT L'ATELIER, IL FAUDRA...

- Vous informer des modalités du volet Ateliers culturels à l'école du programme *La culture à l'école*.
- Trouver une ressource culturelle inscrite au Répertoire culture-éducation.
- Remplir le formulaire de présentation de projet et le soumettre avant la date limite déterminée par votre centre de services scolaire, votre commission scolaire ou la Direction de l'enseignement privé du ministère de l'Éducation pour les établissements d'enseignement privés.
- Vous informer auprès de votre direction d'école de la procédure à suivre pour qu'un contrat de service soit établi entre la ressource culturelle et votre employeur.
- Prévoir le matériel ou les livres requis pour l'atelier.
- Préparer les élèves à la venue de la ressource culturelle en présentant son parcours et sa démarche de création.
- Vérifier auprès de votre centre de services scolaire les exigences relatives au paiement de la ressource culturelle et l'en informer.

LE JOUR DE L'ATELIER, VOUS DEVREZ...

- Préparer le matériel nécessaire et aménager la classe.
- Avertir le secrétariat de l'école de la venue d'une ressource culturelle dans votre classe.
- Épauler la ressource culturelle lors de la tenue de l'atelier. Cette personne ne devra se substituer d'aucune façon à vous.

APRÈS L'ATELIER, IL SERA ESSENTIEL DE...

- Faire une rétroaction avec les élèves et, si possible, la ressource culturelle.
- Réinvestir en classe les apprentissages effectués lors de l'atelier.
- Au besoin, assurer le suivi nécessaire pour le paiement de la ressource culturelle.

BESOIN D'AIDE?

Vos outils et ressources	Vos alliés
<ul style="list-style-type: none"> ● Les <u>capsules vidéo <i>La culture, toute une école!</i></u> ● La section <u><i>Financement des activités</i></u> de la Classe culturelle 	<p>Votre direction, une conseillère pédagogique ou un conseiller pédagogique, la répondante ou le répondant des dossiers Culture-Éducation ou encore le comité culturel de votre centre de services scolaire, la ou le bibliothécaire de l'école, etc.</p>